



Paul n'avait aucune assurance médicale, de sorte que sa famille a dû dépenser plus de 11 000 \$US en frais. Il est très important que les voyageurs obtiennent la meilleure couverture médicale possible. Le Ministère ne prend pas en charge les dépenses mais facilitera le transfert de fonds au besoin. Sans l'aide consulaire du Ministère, Paul aurait fort bien pu perdre la possibilité de gagner sa vie.

Deuxième cas : vol de documents

Regagnant sa chambre d'hôtel à Mexico, un visiteur canadien découvre qu'elle est sens dessus dessous et que tous ses effets personnels ont été dérobés : ses vêtements, son argent et tous ses papiers d'identité, y compris son passeport et ses cartes de crédit. Les employés du consulat l'ont aidé à remplacer ses papiers d'identité et à transférer de l'argent depuis le Canada afin qu'il puisse régler la note d'hôtel, acheter de la nourriture et des vêtements, annuler ses cartes de crédit et appeler sa famille au Canada.

Troisième cas : Canadiens incarcérés à l'étranger

Plus de 2 200 Canadiens sont incarcérés à l'étranger. Jeff et Leah sont du nombre.

Ils croyaient se payer un peu de bon temps en achetant de la drogue, mais ils se sont fait prendre et sont aujourd'hui en prison et le seront pour longtemps. Au moment de leur arrestation, ils ont pris contact avec l'ambassade du Canada pour obtenir de l'aide. Toutefois, dans des cas pareils, nous ne pouvons que veiller à ce qu'ils ne sont pas traités différemment des autres personnes qui sont détenues dans les prisons du pays. Notre représentante a rendu visite régulièrement aux prisonniers et leur a donné une liste d'avocats renommés. Avec leur permission, elle a pris contact avec leurs familles au Canada et leur a expliqué le système judiciaire dans le pays en question. Dans le pays où Jeff et Leah étaient détenus, les prisonniers doivent acheter eux-mêmes leur nourriture et leurs médicaments. Quand les familles ont déclaré qu'elles n'avaient pas les moyens de payer, le Ministère a fourni les fonds nécessaires. Jeff et Leah sont encore en prison. Si leur transfert dans une prison canadienne est possible, nous fournirons les documents et les formulaires d'extradition nécessaires.